

Les organisateurs mettent en place **un fonctionnement** qu'il sera obligatoire de respecter sous peine de sanctions (**pas de dossards si non respect** et **dossards facturés si non rendus**).

Merci d'anticiper et d'en informer les familles de vos clubs.

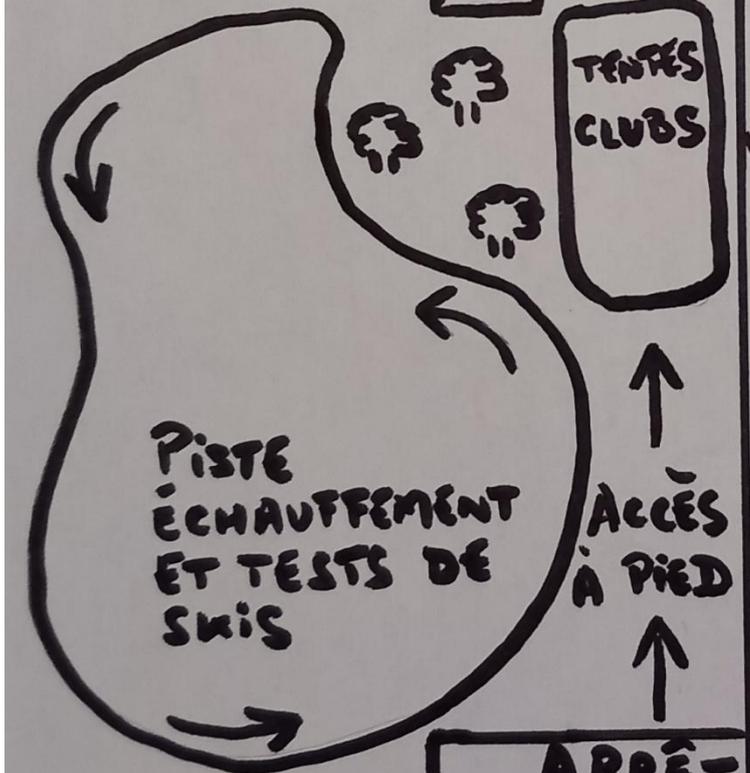
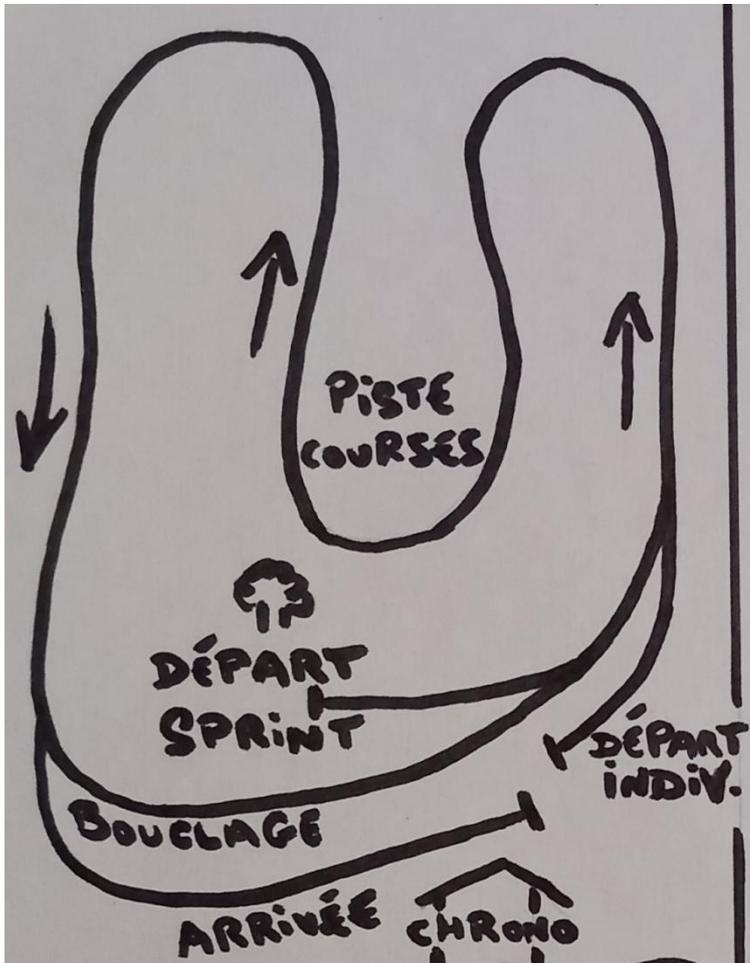
Le domaine nordique de Megève reste ouvert pendant les compétitions.

Merci aux jeunes, parents, coachs et accompagnants de respecter la pratique des autres skieurs et les règles du domaine et de stationnement :

- **Stationnement interdit le long de la route principale D309A (près du stade) et du chalet de la Livraz à l'altiport. La Police municipale fera des contrôles.**
- **Parking obligatoire pour tous les véhicules (familles et bus clubs) au bout de la route principale D309A, à la Côte 2000 en amont de l'altiport.**
- **Pour le matériel : Dépose-minute possible au chalet de la Livraz pour 1 seul bus club et se stationner ensuite au parking de la Côte 2000, en amont de l'altiport.** Un scooter avec remorque permettra de déplacer le matériel jusqu'au stade (Pas d'électricité sur le stade de départ).
- **Un service renforcé de navettes ski-bus gratuits DE 7H à 9H ET DE 14H à 16H sera mis à disposition pour tous depuis le parking de la Côte 2000 jusqu'au chalet de la Livraz (à l'aller comme au retour).**
Horaires habituels de navettes toutes les 20 minutes de 9H à 14H (GRATUIT).
Possibilité de prendre la navette depuis le centre de Megève, dès 8h20.
- **Accès au stade de départ à pied depuis le chalet de la Livraz par la piste piétonne le long de la route, ou en ski de fond depuis la Côte 2000 par la piste de fond.**

Rappels :

- Pas de piétons sur les pistes de fond.
- Pas de skieurs sur les pistes piétonnes.
- Echauffement sur la piste de course (sans gêner les compétiteurs).
- Echauffement possible sur le reste du domaine, à conditions de respecter le bon sens de circulation.
- **TELEPHONE SECOURS LIVRAZ : 04 50 21 47 52 ou 07 61 86 13 38.**

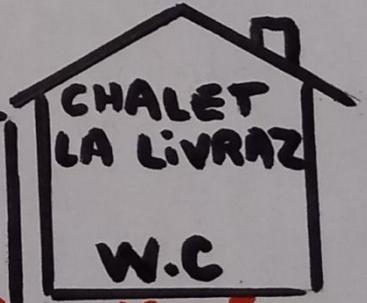


ARRÊT
MINUTE
ET
NAVETTE

ROUTE DE
L'ALTI PORT
PARKING CÔTÉ 2000
OBLIGATOIRE
(TOUS VÉHICULES)

PISTE
TOUT-PUBLIC

NAVETTE
SKI-BUS
OBLIGATOIRE



STATIONNEMENT
INTERDIT